



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 457-2021 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 2, 3 ET 4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 443-2022 ET DE L'ANNEXE A

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 août 2022.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11h00 et 13h00, ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier